

COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin, à 20h, le conseil municipal de Beaupréau-en-Mauges, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire du mois de juin, salle de la Prée – Le Sporting à Beaupréau sous la présidence de M. Franck AUBIN, maire.

CONVOCACTION DU 20 JUIN 2024

Nombre de conseillers en exercice : 63 - Présents : 44 - Votants : 55

Secrétaire de séance : Yves POHU

**ORGANISATION ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA DÉSAFFECTATION
ET LE DÉCLASSEMENT DE DIVERSES PARTIES DE VOIES
COMMUNALES, DE DIVERS BIENS DÉPENDANT DU DOMAINE PUBLIC
ET POUR LA DÉSAFFECTATION AVANT CESSIION DE PORTIONS DE
CHEMINS RURAUX
N° 24-06-12**

Mme Annick BRAUD, adjointe à l'urbanisme, à l'habitat et aux mobilités, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'organiser une enquête publique pour le déclassement de diverses parties de voies communales, de divers biens dépendant du domaine public et pour la désaffectation avant cession de portions de chemins ruraux soit :

- sur la commune déléguée de Beaupréau :

- * une partie de la voie communale dénommée « rue des Morinelles » (1) ;
- * une partie de la voie communale dénommée « rue de la Garenne », cadastrée section AC numéro 461 partie (2) ;
- * une partie de la voie communale dénommée « rue du Cerisier » (3) ;

- sur la commune déléguée de Villedieu-la-Blouère :

- * une partie du parking/espace vert situé rue des Mauges, nouvellement cadastrée section 375 AD numéro 1171 (4) ;
- * une partie du parking situé rue de la Méranderie, cadastrée section 375 AD numéro 143 partie (5) ;

- sur la commune déléguée d'Andrezé :

- * une partie du chemin rural de la Chaumine et de la Bouchetière, au lieudit « La Bouchetière », nouvellement cadastrée section 006 WC numéro 111 (6).

1) La SCI L'ORMEAU, représentée par M. Franck SÉCHÉ, a acquis la maison située 21 rue de Versailles à Beaupréau, cadastrée section AE numéro 86. Cette propriété bénéficie d'un accès sur l'arrière donnant dans une venelle dépendante et débouchant sur la rue des Morinelles d'une contenance approximative de 85ca.

Afin de pouvoir densifier la propriété sus référencée la SCI L'ORMEAU a contacté la commune à l'effet d'acquérir la venelle, dépendant de la rue des Morinelles, desservant l'arrière de la propriété référencée et permettant de rejoindre la rue des Morinelles.

Il a été constaté un portillon donnant sur cette venelle, la SCI L'ORMEAU devra supporter les éventuelles servitudes la grevant.

.../...

2) Sèvre Loire Habitat, dans le cadre de son projet d'extension de la résidence Habitat Jeunes, située 5 rue de la Garenne à Beaupréau, cadastrée section AC numéro 418, a sollicité la commune afin d'acquérir une partie de l'excédent de voirie et des stationnements dépendant de la rue de la Garenne, cadastrée section AC numéro 461 partie.

D'autres solutions avaient initialement été envisagées mais les contraintes d'urbanisme ont empêché leur réalisation.

3) La rue du Cerisier à Beaupréau dispose d'un emplacement d'une contenance approximative de 3a 30ca, ayant servi de stationnement pour une société de transport/car. Ledit emplacement n'est plus utilisé et constitue un délaissé de voirie.

Le déclassement de cette partie de rue permettrait l'implantation d'une cellule à usage commercial et/ou de service. Des porteurs de projets ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de ce surplus.

4) La Société FRANCE GENOISE, représentée par M. FAGUIER, a contacté la commune afin que lui soit cédée l'emprise d'une partie du parking/espace vert situé rue des Mauges à Villedieu-la-Blouère, nouvellement cadastrée section 375 AD numéro 1171, d'une contenance de 5a 61ca, afin de régler les problématiques de stationnement liés à l'activité de l'entreprise.

La commune a d'ores et déjà prévu l'aménagement d'une liaison douce sur la parcelle nouvellement cadastrée section 375 AD numéro 1170 d'une contenance de 2a 13ca.

5) M. CHAFFARDON, propriétaire des parcelles cadastrées section 375 AD numéros 144-135-145, a contacté la commune afin que lui soit cédée une partie du parking, rue de la Méranderie à Villedieu-la-Blouère, cadastrée section 375 AD numéro 143 partie, d'une contenance approximative de 1a 60ca, pour lui permettre d'assainir au moyen de drain sa maison construite en limite de propriété.

Les aménagements prévus par la commune sur ce parking ont été effectués.

6) M. TERRIER Vincent a acquis le bien situé lieudit « La Bouchetière » à Andrezé, cadastré 6 WC 28. Pour faciliter l'exploitation de sa propriété ce dernier souhaite qu'une partie du tracé du chemin rural de la Chaumine et de la Bouchetière soit modifiée.

Une première partie du chemin rural de la Chaumine à la Bouchetière au lieudit « La Bouchetière » a déjà fait l'objet de l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 18 septembre 2023 au mardi 3 octobre 2023 inclus. Cependant une partie a été omise, soit la parcelle nouvellement cadastrée section 006 WC numéro 111 d'une contenance de 6a 91ca.

La modification du tracé a été effectuée, la commune n'a plus l'utilité de cette parcelle, il y a lieu de la céder au propriétaire riverain.

Ces opérations sont conditionnées aux résultats de l'enquête publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1311-1,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.3111-1,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L.141-3,

Vu le Code rural et notamment son article L.161-10,

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux,

Vu le décret du 31 juillet 2015,

Vu les plans de ces projets,

Considérant que la cession de la venelle, d'une contenance approximative de 85ca dépendant de la rue des Morinelles à Beaupréau, ne présente aucune gêne pour le public, ni aucun inconvénient pour la desserte des propriétés riveraines, les servitudes devant être maintenues,

Considérant que la cession d'une partie de l'excédent de voirie et des stationnements situés rue de la Garenne à Beaupréau, cadastrée section AC numéro 461 partie, pour une contenance approximative de 2a 16ca ne présente aucune gêne pour le public, ni aucun inconvénient pour la desserte des propriétés riveraines,

.../...

Considérant que la cession d'une partie de la rue du Cerisier à Beaupréau, pour une contenance approximative 3a 30ca, ne présente aucune gêne pour le public, ni aucun inconvénient pour la desserte des propriétés riveraines,

Considérant que la cession d'une partie du parking situé rue des Mauges à Villedieu-la-Blouère, nouvellement cadastrée section 375 AD numéro 1171, d'une contenance de 5a 61ca, au profit de l'entreprise FRANCE GENOISE ne présente aucune gêne pour le public, ni aucun inconvénient pour la desserte des propriétés riveraines,

Considérant que la cession d'une partie du parking situé rue de la Méranderie à Villedieu-la-Blouère, cadastrée section 375 AD numéro 143 partie, d'une contenance approximative de 1a 60ca, au profit de M. CHAFFARDON, un des propriétaires riverains, ne présente aucune gêne pour le public, ni aucun inconvénient pour la desserte des propriétés riveraines,

Considérant que la modification du tracé d'une partie du chemin rural de la Chaumine et de la Bouchetière au lieudit « La Bouchetière » à Andrezé et par suite de cette modification, la cession de la parcelle nouvellement cadastrée section 006 WC numéro 111, d'une contenance de 6a 91ca, au profit de M. TERRIER, riverain, ne présente aucune gêne pour le public, ni aucun inconvénient pour la desserte des propriétés riveraines et des terres agricoles,

Le maire propose au conseil municipal :

- DE LANCER la procédure administrative préalable à la réalisation de ces opérations,
- D'ORGANISER une enquête publique pour la désaffectation et le déclassement des portions de voirie communale sus référencées, ainsi que la désaffectation avant cession des portions de chemins ruraux sus référencées,
- D'EFFECTUER toutes les formalités nécessaires,
- DE L'AUTORISER, ou l'un de ses adjoints, aux fins de signature de tous documents relatifs à ces opérations,

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ : 51 voix pour ; 4 abstentions.



Pour extrait certifié conforme
Franck-AUBIN
Maire de Beaupréau-en-Mauges



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : BEAUPREAU EN MAUGES (49)

Utilisateur : SABOUREAU Guillaume

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DCM_24_06_12**
 Objet : **Organisation enquête publique pour la désaffectation et le déclassement de diverses parties de voies communales de divers biens dépendant du domaine public et pour la désaffectation avant cession de**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2024-06-27 00:00:00+02
 Nature de l'acte : Délibérations
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 3.5.1 - Classement et déclassement
 Identifiant unique : 049-200053619-20240627-DCM_24_06_12-DE
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DCM_24_06_12.pdf Nom métier :	application/pdf	187 Ko
99_DE-049-200053619-20240627-DCM_24_06_12-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération) Nom original : DCM_24_06_12_plans.pdf Nom métier :	application/pdf	1.2 Mo
99_DE-049-200053619-20240627-DCM_24_06_12-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2024 à 09h40min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2024 à 09h40min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2024 à 09h40min26s	Transmis au MI

Acquittement reçu

1 juillet 2024 à 09h40min30s

Reçu par le MI le 2024-07-01